

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL111022-02**

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI-FABRE ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient représentés : M Jean-Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Franck PAOLI par M André ROCCHI ; M Toussaint BARBONI par M Vincent SUSINI ; M Filippu Antone ANGELI par M Pierre-Louis PIERI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC par Mme Nadine ACHILLI-FABRE.

Etaient absents : Mme Dominique VILLARD-ANGELI.

Secrétaire de séance : Mme Muriel ELEGANTINI.

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 17	Absents : 1	Représentés : 9	Votants : 26
Vote pour : 26	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 04.10.2022	Convocation : 04.10.2022			

OBJET : MARCHE DE NOËL EDITION 2022

Un marché de Noël est organisé par l'équipe municipale le samedi 10 décembre 2022 de 10h00 à 22h00 et le dimanche 11 décembre 2022 de 10h00 à 20h00 sur la piazza di a Nazione a Migliacciaru.

De ce fait, le marché hebdomadaire devrait être annulé le samedi 10 décembre 2022.

Lors de ce marché de Noël, un jeu concours est proposé, pour lequel des récompenses pourront être attribuées, sous forme :

- D'un bon d'achat d'une valeur de cent euros pour le premier prix
- D'un bon d'achat d'une valeur de cinquante euros pour le deuxième prix,
- D'un bon d'achat d'une valeur de cinquante euros pour le troisième prix

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'annuler le marché hebdomadaire le samedi 10 décembre 2022,

Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20221011-DEL111022-02-DE Date de réception préfecture : 17/10/2022
--

-D'autoriser le Maire à offrir des récompenses, à l'occasion du jeu concours qui se tiendra lors du Marché de Noël, sous forme :

-D'un bon d'achat d'une valeur de cent euros pour le premier prix

-D'un bon d'achat d'une valeur de cinquante euros pour le deuxième prix,

-D'un bon d'achat d'une valeur de cinquante euros pour le troisième prix.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

